



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260922-DCM_20260922_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Publication : 29/09/2026

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_13
Référence Nomenclature n°1.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du
Courrier - Archives

Objet : Nouvelle élection des membres de l'organe délibérant de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L2121-21,

Vu la délibération N°03-137 du Conseil Municipal en date du 24 mai 2003 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Vu la délibération N°DCM_20260526_09 du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2026 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Vu la démission de M. Jean-Paul CHARTRON de ses fonctions de membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en date du 11 Septembre 2026,

Considérant que par délibération N°DCM_20260526_08 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2026, il a été porté désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), savoir :

- que le nombre de membres issus de l'organe délibérant a été fixé à 10, selon la composition suivante :
 - o 7 membres de la liste « Ensemble Pour Firminy, Agir pour Firminy »,
 - o 1 membre de la liste « Union Pour Firminy 2026 »,
 - o 1 membre de la liste « Firm'Unis »,
 - o 1 membre de la liste « Firminy, Vies, Familles, Respect et Tradition »
- que 2 le nombre de représentants des usagers et habitants a été fixé à 2,
- que les 10 membres issus de l'organe délibérant sont :

M. Jean-Paul CHARTRON
Mme Aline LIOGIER
Mme Claire TAING
Mme Magali REYMOND,
M. Aloïs TRIOLLIER,
Mme Anne-Sophie PUTOT,
M. Jean-Dominique GIUNTA,

M. Damien FERRIER
Mme Evelyne BERGER
M. Hassan EL KHATABI



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_13
Référence Nomenclature n°1.2

- qu'ont été désignés en tant que représentants des usagers et habitants :
Association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) – Mme Marion PEYRE
Association CNL (Confédération Nationale du Logement) – M. Rachid DJENNADI

Considérant que M. Jean-Paul CHARTRON a souhaité renoncer à ses fonctions de membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) afin de pouvoir, être désigné en qualité de représentant du Maire à la présidence de ladite commission,

Considérant qu'il convient de pourvoir le siège devenu vacant,

Considérant que M. Jean-Paul CHARTRON avait été élu sur la liste Ensemble pour Firminy,

Considérant qu'il convient, afin de maintenir la représentation proportionnelle issue de l'élection initiale, de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire issu de cette même liste,

Après appel à candidatures, une candidature est présentée pour pourvoir le siège vacant : M. Mickaël VIAL

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant qu'après appel à candidatures, une seule candidature a été présentée pour pourvoir le siège devenu vacant,

Considérant que le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation de M. Mickaël VIAL, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

25 voix Pour,
8 Abstentions,

- **PREND ACTE** de la démission de M. Jean-Paul CHARTRON de ses fonctions de membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_13
Référence Nomenclature n°1.2

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Nouvelle élection des membres de l'organe délibérant de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
...Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	28
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_13
Référence Nomenclature n°1.2

- **DESIGNE** M. Mickaël VIAL en qualité de membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en remplacement de M. Jean-Paul CHARTRON,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,

Evelyn BERGER

Le Maire,

Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 29 Septembre 2026...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.